



DECLARATION DE MODIFICATION D'UNE FONDATION
(IMPERATIVEMENT ACCOMPAGNEE DES STATUTS MODIFIES)

1 Nouvelle dénomination de la fondation :

Ancienne dénomination de la fondation :

2 Nouvel objet :

Ancien objet :

3 Nouveau siège :

BP :

Adresse mail :

Téléphone :

Ancien siège :

4 Ancienne durée :

Nouvelle durée :

5 Autres modifications des statuts (à préciser) :

6 Date de dépôt de la déclaration :...../...../.....

7 Signature et cachet du déclarant précédée de la mention «lu et approuvé» :

Pièces à joindre à la demande de modification

- L'extrait des deux délibérations du conseil d'administration décidant la modification des statuts, avec l'indication du nombre des membres présents ;
- La copie de la parution au Journal Officiel de la Polynésie française de la déclaration de la fondation et, le cas échéant, du règlement intérieur approuvé ;
- Les statuts soumis, en 3 exemplaires, paraphés à chaque page et signés sous le dernier article ;
- Le nouveau règlement intérieur (s'il y'a lieu), en 3 exemplaires, paraphés à chaque page et signés sous le dernier article ;
- Le tableau comparatif des statuts actuels et des statuts proposés, faisant ressortir aux articles correspondants les modifications proposées et expliquant les raisons de ces changements (justifiant, le cas échéant, les différences entre les statuts soumis et les statuts types) ;
- La liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec indication de leur nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, profession et domicile ;
- Le compte de résultat et bilan du dernier exercice clos et le budget de l'exercice en cours.

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des demandes de création des fondations.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du pays n° 2016-31 du 25 août 2016 relative à la fondation en Polynésie française.

Les données à caractère personnel indiquées dans les documents transmis sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant toute votre activité puis 1 an à compter de la cessation de l'activité de la fondation.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes : DPO, Direction du Système d'Information de la Polynésie française (DSI),

BP 4574 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.